

**UNE FAMILLE DE MILITAIRES :  
LES SEROUX-BICQUILLEY  
LE BARON EUGÈNE DE BICQUILLEY,  
D'APRÈS TROIS LETTRES**

Le général de Seroux du Faÿ (1742-1822), issu d'une ancienne et notable famille liée à l'histoire de Compiègne depuis le début du XVe siècle, servit sous Louis XV, cadet d'artillerie en 1755, et jusque sous Louis XVIII, devenant alors lieutenant général des armées du Roi . Il participa aux guerres de la Révolution et de l'Empire qui le fit baron ; doyen des généraux de la grande armée il ne rendit Magdebourg qu'après le premier traité de Paris (1814). Son gendre, Charles Pierre de Bicquille (1772-1809), général de brigade et baron d'empire, fut tué en Espagne. Son petit-fils, Eugène de Bicquille (1804-1875), polytechnicien, capitaine d'artillerie, participa à la prise d'Alger, en 1830, puis démissionna par fidélité légitimiste. Pendant la guerre de 1870-1871, il présida le comité de Secours aux blessés militaires, organe de la Croix-Rouge que venait de fonder le Suisse Henry Dunant. Ce fut l'un des premiers présidents de la Société historique de Compiègne.

Ces lettres sont conservées au Musée Antoine Vivenel.

*F.C.*

1) brouillon d'une lettre écrite, sans doute en 1851, par le baron de Bicquille, et qu'il destinait au Prince-Président.

Prince,

Le peu de paroles bienveillantes que vous m'avez adressées lors de votre passage à Compiègne en 1850<sup>1</sup> semblent m'autoriser à une démarche directe, en raison d'une circonstance récente où l'on m'a contraint de jouer un rôle qui me fait envisager cette démarche (comme une sorte de devoir vis à vis de moi-même).

Une garde nationale<sup>2</sup> devait être organisée cet été à Compiègne:

---

(1) Du samedi 13 juillet au lundi 15.

(2) La Garde nationale de Compiègne, longtemps fidèle soutien de la monarchie de juillet, se maintenait et avait alors pour commandant M. de Labrunerie.

sans aucune demande faite par moi, et peut-être même malgré mon désir exprimé l'administration crut devoir me désigner pour faire partie du conseil de recensement, j'acceptai, puis le lendemain même je partais pour un voyage à l'étranger. (pour la Suisse où je menais ma famille faire un voyage d'agrément).

C'est pendant cette absence et sans le moindre acte possible de ma part, que des intrigues patronnées par le colonel Priam Lorri, commandant militaire du Palais de Compiègne, firent dissoudre le conseil de recensement en me désignant nommément comme légitimiste et en dépeignant ceux-ci (sic) comme vous étant hostiles: le commandant Priam Lorri a convenu de ce fait.

Et d'abord, Prince, quel est donc le dévouement immaculé à votre famille de ce personnage qui s'était fait recommander à moi et que j'ai maintes fois fait asseoir à ma table en aimant à le traiter comme un ancien frère d'armes? Un seul fait va vous édifier à son égard: il y a quatre ou cinq mois à peine il se présentait chez moi et me déposait sous enveloppe une lettre autographe fleurdelysée et contenant les remerciements empressés que le général Bourmont lui adressait en 1830 pour je ne sais quelle brochure dont il lui faisait hommage: Je renvoyai à M. Priam Lorri le paquet pour lequel il se trompait d'adresse. Certes j'ai fait partie de l'expédition de 1830 et ces souvenirs me sont chers<sup>3</sup>, car je crois y avoir fait mon devoir et j'en ai fourni à V.A. la preuve constatée par mon chef supérieur, le général de Lahitte; mais jamais je n'ai adressé de flagorneries au général en chef: à quel propos donc, de quel droit, dans quel but M. Priam Lorri a-t-il osé me transmettre les traces palpables de son encens grossier alors sans doute qu'il méditait contre moi des imputations qui ont été qualifiées ici par toutes les honnêtes gens! (Comment a-t-il encore osé, lui, adulateur de tous les pouvoirs en exercice, suspecter la valeur du serment qu'avait eu à prêter d'anciens officiers qui ont fait leurs preuves en fait de loyauté...quelques mots illisibles).

(Laisant de côté ces tristes incidents, Prince, pourquoi donc n'écris-je pas à V.A. ce qui je crois lui avoir fait entendre de vive voix, c'est que retiré à Compiègne depuis plus de 20 ans, j'y ai toujours appartenu à l'opinion légitimiste alors que le pouvoir était la personnification officielle des principes tout opposés à ceux que vous vous efforcez si justement de restaurer dans l'esprit des masses?)

---

(3) Le capitaine d'artillerie Eugène de Bicquille qui démissionna de l'armée après la révolution de juillet 1830, semble l'avoir regretté ensuite. Il appartient donc à ces relativement nombreux officiers et fonctionnaires d'autorité qui, par point d'honneur, refusèrent de servir Louis-Philippe et se retirèrent sur leurs terres. Ce retrait quasi volontaire entraîna un important renouvellement des cadres de la nation au profit de la grande et moyenne bourgeoisie. En revanche, une partie de l'ancienne aristocratie, va retrouver des racines rurales.

Prince, quand en 1830 je me rangeai en effet sans hésiter dans l'opinion légitimiste, je ne fis que suivre la ligne qui avait été indiquée à ma jeunesse orpheline par mon vénérable aïeul le général d'artillerie baron de Seroux, ce vétéran de la guerre de Sept ans, qui, à 72 ans dirigeait encore, en 1814, la défense de la place de Magdebourg et se trouvait le Nestor des armées impériales après 60 années de service actifs. Oui, Prince, mon aïeul qui me tenait alors lieu de père en remplacement de celui qui, pour le service de l'Empereur, votre oncle, était mort de l'incurie d'un commandant en chef<sup>4</sup>. Mon aïeul, dis-je, retrouva à cette époque dans son coeur un dévouement entier pour ses anciens rois, et en cela il ne fit qu'obéir aux ordres et aux conseils légués en adieux par l'Empereur à son armée<sup>5</sup> : ne pensez point au reste qu'il répudiait ainsi les gloires et les affections de sa vigoureuse vieillesse: certes j'étais bien jeune alors, mais je vois encore, à la veille d'une exécution trop fatalement célèbre<sup>6</sup>, ce noble vieillard, tout récemment opéré de la pierre, faire atteler par deux fois les chevaux de poste à sa voiture pour aller traîner ses cheveux blancs aux pieds de Louis XVIII en faveur de son ancien chef et ami; je le vois encore, éploré, et ne résistant qu'à la violence presque matérielle que lui imposait sa famille désireuse de lui épargner des émotions désormais inutiles.

Prince, en invoquant ces souvenirs, en vous montrant que le service de votre oncle glorieux m'avait rendu, dès l'âge de 5 ans, orphelin et seul en ce monde, en vous dépeignant l'intérêt affectueux dont la reine, votre mère,<sup>7</sup> honorait la mienne, j'aurais pu sans doute, avec un peu de souplesse et d'esprit d'intrigue, m'introduire près de V.A. et en obtenir des faveurs; mais à quoi bon? modeste dans mes goûts, indépendant par position, j'ai préféré le calme de ma retraite (comme le respect de mes antécédents, et V.A. ne trouvera même point mon nom inscrit au bas des adresses diverses que les circonstances ont fait surgir. Cette omission)

Prince, si une telle réserve peut être attribuée à mes propres antécédents, mais à dieu ne plaise qu'on puisse en induire aucune hostilité de ma part pour votre personne: je ne puis oublier que le titre que je porte fut conquis pour mon père sur le champ de bataille de Friedland ;

---

(4) Le général baron Charles Pierre de Bicquille fut tué en 1809, à Villa-Franca (Espagne). S'agit-il du maréchal Soult, alors envoyé en Espagne? Ce maréchal fut longtemps président du conseil des ministres sous Louis-Philippe.

(5) Napoléon avait signé, le 6 avril 1814, son abdication pure et simple. Il fit ses adieux à sa vieille garde le 20 avril, dans une cour du château de Fontainebleau: "Vous, mes amis, continuez de servir la France...". Le 22 juin 1815, il abdiqua à nouveau pour son fils.

(6) Celle du maréchal Ney, condamné à mort le 6 décembre 1815 et fusillé le lendemain.

(7) Hortense de Beauharnais (1783-1837) qui épousa Louis Bonaparte, roi de Hollande.

je ne puis oublier que, par sa mort, personnellement ainsi que des dotations dues aux bienfaits de l'Empereur et dont je touche encore aujourd'hui les vestiges : aussi avai-je fait taire toute autre considération lorsque je fus appelé très spontanément cet été à des fonctions qui ne relevaient que des représentants de votre autorité : je l'avais fait par une pure et respectable déférence pour le nom porté par vous.

D'où vient qu'après être venu me chercher pour me confier ces fonctions (où j'aimais à trouver mon nom associé à celui d'anciens et honorables officiers, mes camarades et mes amis), on me les a retirées avec insulte, (et à moi en particulier) en mon absence, sans même que j'aie pu les exercer? (Une telle légèreté, de pareils tiraillements sont-ils dignes d'une administration qui se glorifie à bon droit d'une force incontestable? J'en fais juge V.A.?).

Prince, en tems utile j'ai signé une protestation collective remise entre les mains de votre ministre d'État. C'est directement, aujourd'hui, que j'ose remettre cette protestation individuelle entre vos mains.

Prince, si le commandant de votre palais de Compiègne ou tout autre vous dit que les légitimistes de cette contrée vous sont hostiles, celui-là trompe V.A., que ce soit sciemment ou non: ces légitimistes sont réservés; ils doivent l'être, ne fut-ce que par respect pour eux-mêmes: mais je les connais tous, soit par parenté, soit par alliance, soit par relations, et sans avoir aucune mission d'eux, j'ose affirmer à V.A. que reconnaissans des services rendus par Elle à la cause de la société; il n'en est pas un qui ne fût prêt à signer les paroles que vous adressait leur plus illustre chef, M. de Châteaubriand, quand il vous écrivait : "... si Dieu, dans ses décrets impeccables, avait définitivement rejeté la race de saint Louis, alors, Prince, je ne connais pas de nom qui, mieux que le vôtre, aille à la gloire de la France". J'ajouterai que la plupart ne reportent, comme moi, un inaltérable respect pour la race de saint Louis, que sur le noble prince qui n'a jamais ni gratté son écusson, ni cherché à fonder un pouvoir éphémère sur des passions dissolvantes<sup>8</sup>.

Monseigneur, je n'ajouterai plus que quelques mots aussi corrects que possibles parce qu'ils me sont personnels: il y a deux ans une demande vous fut formulée non par moi mais pour moi par mon ami de jeunesse le colonel Réville (?) relativement à une décoration<sup>9</sup> que les circonstances de 1830 m'avaient fait perdre en Afrique: Je dus, sur votre autorisation, vous justifier de ces circonstances: je le fis en effet quelques jours plus tard en produisant des pièces émanées du général de

---

(8) Allusion à Louis-Philippe qui dut renoncer aux fleurs de lys et subir, au début de son règne, une vague d'anticléricisme (sacs de l'Archevêché et de Saint-Germain l'Auxerrois) ; puis se plia au régime parlementaire.

(9) Il s'agit de la Légion d'Honneur dont Eugène de Bicquille ne se consola pas d'avoir été privé par sa démission, malgré ses faits d'armes.

Lahitte, mon ancien commandant en chef.

Cette production resta sans effet: je l'ai trouvé tout simple; je n'avais en effet aucun titre de services personnels vis à vis de V.A. et de plus je me reconnais humblement tout à fait impropre au rôle de solliciteur. Une seule personne tierce a connu cette affaire, c'est Mme la maréchale Ney, qui avait été autrefois amie de ma famille et dont la bienveillance me laissera toujours un souvenir précieux.

Mais j'ai su, à n'en pouvoir douter que j'avais, dès le principe, été desservi près de vous par M. le Préfet de l'Oise avec lequel je n'ai jamais eu aucun rapport direct ou indirect : j'ignore et veux ignorer ses appréciations à mon égard, comme j'ignore et veux ignorer les sources où il les a puisées, sources que je soupçonne toutefois n'être pas étrangères aux rancunes produites par mes sentimens constamment manifestés sur la famille d'Orléans.

Quoiqu'il en soit, Prince, j'ai aussi par devers moi une appréciation de mon caractère différente de celle qui vous a été exposée, et puisque j'ai l'occasion et l'honneur de vous adresser cette lettre, je me permets d'y joindre un pareil témoignage, que qu'étranger que vous paraîtra sa production : il émane en effet de l'auguste fille du malheureux Louis XVI, et cette sainte princesse ne me l'a point fait adresser, j'en ai la certitude, sans avoir pris, sur ma valeur morale, des renseignements au moins aussi sûrs que ceux de M. le Préfet de l'Oise : comme je ne tire point vanité de pareilles pièces, deux ou trois amis intimes à peine connaissent l'existence de celle-ci : si je me permets d'élargir ce cercle en la communiquant à V.A. c'est uniquement afin de lui prouver que, dans le rapport de la loyauté et de la noblesse de coeur, je possède un titre de famille précieux, bien suffisant pour me consoler et fort au-delà, non de l'opinion de M. Baudouin (?) que je ne connois pas, mais de celle des personnes qui lui ont fourni les renseignements.

Veillez, Monseigneur, agréer, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de V.A., le très humble et obéissant serviteur.

N.B. Le style et l'orthographe de ce brouillon ont été été respectés; on remarquera certains archaïsmes : suppression des t et p avant l's final. La ponctuation a parfois dû être complétée pour la clarté de la lecture.

2) Copie d'une lettre adressée à M. le Baron de Bicquille, à Compiègne, par ordre de Mme la duchesse d'Angoulême, au sujet d'une notice à elle adressée sur le service du général de Seroux que cette princesse avait comblé d'égards pendant tout le tems de sa retraite à Compiègne de 1814 à 1822 époque de sa mort.

N.B. Il est à remarquer que les services rappelés dans cette notice ont tous rapport aux faits militaires de la République et de l'Empire.

Monsieur le Baron,

Madame la Comtesse de Marne<sup>10</sup> a reçu par M. le Marquis de Vilette l'hommage que vous lui avez adressé: elle me charge de vous en remercier. Elle sait l'élévation de votre esprit et de votre coeur, la sûreté de vos principes, la distinction et la loyauté de vos services, toute l'étendue de votre attachement pour ce qu'elle a de plus cher. Vous pouvez compter sur son bienveillant intérêt : elle a conservé les souvenirs honorables que vous lui rappelez et dont vous avez gardé la tradition avec honneur. Jamais elle n'oubliera ceux qui sont comme vous, attachés aux principes d'ordre si nécessaires au bonheur et à la gloire de la France. Je me félicite, M. Le Baron, de cette circonstance qui m'offre l'occasion de vous exprimer tous les sentiments d'estime et de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

signé:Montbel

Frohsdorf, le 13 9 bre 1849.

---

(10) Titre que la duchesse d'Angoulême (1778-1851), l'orpheline du Temple, portait en exil après 1830.

3) Lettre adressée au baron de Bicquille par le châtelain de Gournay sur Aronde, sans doute Léonce Perrot.

Gournay, 5 7 bre 1873<sup>11</sup>

Mon cher de Bicquille,

Deux mots seulement pour répondre à vos longues dissertations dans lesquelles je désire ne pas vous suivre puisque j'y trouve tout à la fois des considérations très justes et des appréciations (sic) inacceptables pour mon esprit. Nous désirons au fond les mêmes choses; et elles peuvent se résumer pour moi comme pour vous dans le mot de rétablissement de la monarchie constitutionnelle mais, sans entrer dans les détails de la situation, je suis absolument convaincu que ce rétablissement serait impossible, quant à présent du moins, si le Cte de Chambord suivait la voie que vous lui tracez. Je veux donc espérer tant que je le pourrai, qu'il finira par comprendre la nature exacte des devoirs qui lui incombent dans les circonstances où la France se trouve engagée et qu'il saura faire aux idées personnelles qu'on lui suppose et vous lui supposez vous même des sacrifices indispensables pour rendre son retour acceptable aux esprits honnêtement libéraux. A cette condition seulement, qu'il échoue ou qu'il réussisse, il n'aura rien du moins à se reprocher devant l'histoire.

Le second article de M. John Lemoine<sup>12</sup> que je recevais en même tems (sic) que votre lettre doit vous montrer où est la limite de ce que l'on peut demander à ces esprits que j'appelle honnêtement libéraux pour qu'ils puissent revenir à la monarchie légitime. Si on veut plus on n'aura rien et alors où irons nous? Nul ne le sait.

Mais je ne veux pas recommencer, je constate seulement que nous avons devant les yeux des verres qui nous font voir les mêmes objets sous des couleurs différentes.

Tout à vous

---

(11) On attend alors la venue d'Henri V, mais le comte de Chambord va rendre toute restauration impossible. Devant ses exigences, notamment son entêtement sur le symbole du drapeau, l'Assemblée Nationale, bien qu'en majorité royaliste, va se résigner au maintien de la troisième République.

(12) Rédacteur en chef du *Journal des Débats*, quotidien de tendance orléaniste plus ou moins rallié à la république conservatrice de "Monsieur Thiers".